

DÉCISION N° 339 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Dominique STREBLY

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Dominique STREBLY, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à la visite de l'usine Préfa'Bat (fabrique de poutres anti-intrusion) et à la visite de l'Université de Lille pour la mise en œuvre de ce matériel qui se dérouleront le 6 juin à Lille.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250605-Decis339-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 1- 5 JUIN 2025

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a stylized, looped flourish underneath.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement